

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 259

présenté par
M. Tian-----
ARTICLE 9

Après l'alinéa 37 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 24° *bis* Dans le dernier alinéa du III de l'article L. 313-1 du code rural, les mots : « aux institutions mentionnées à l'article L. 351-21 » sont remplacés par les mots : « à l'organisme mentionné à l'article L. 351-21 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination destiné à insérer dans l'article L. 313-1 du code rural la nouvelle dénomination de l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage.